



Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) – **ASAV** (Association pour l'accueil des voyageurs) – **ASEFRR** (Association de Solidarité en Essonne avec les Familles Roumaines & Roms) – **Aset 93** (Association d'Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes) – **Aset 95** – **Association L'école au présent** – **Association Romeurope 94** – **Association Solidarité Roms de Saint-Etienne** – **ATD-Quart monde** – **CLASSES** (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats) – **CLIVE** (Centre de Liaison et d'Information Voyage Ecole) – **Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie 95** – **Collectif Romeurope du Val Maubuée 77** – **Collectif Roms de Montpellier** – **Collectif Romeurope 92 Sud** – **Collectif Romyvelines** – **DEI-France** (Défense des Enfants – International) – **Ecodrom** – **FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves) – **FERC-CGT** (Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture) – **Gisti** – **Hors la Rue** – **Intermèdes Robinson** – **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme) – **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) – **RESF** (Réseau Education Sans Frontière) – **Scolenfance** – **Secours Catholique** (Caritas France) – **SNPI-FSU** (Syndicat national des personnels d'inspection) – **SNUipp-FSU** (Syndicat National Unitaire des instituteurs professeurs des écoles et Pegc-Fédération syndicale unitaire) – **Sud Education**
Ainsi que des militants en faveur des droits des enfants

Actes de la journée nationale

Samedi 21 juin 2014

« **Parcours éducatifs des enfants et des jeunes
vivant en habitat précaire :**
De l'école à l'accès au marché du travail »

Avec le soutien de
unicef 
unissons-nous
pour les enfants

Action financée par la région

 **île de France**

Michel Fèvre nous a quittés le 7 mai dernier. Cette journée nationale lui est dédiée et nous permet de lui rendre hommage. Michel Fèvre était un militant, un homme de combat, il a consacré sa vie à défendre les droits inhérents à la dignité de la personne humaine. Enseignant par vocation et par conviction, il a donné une priorité absolue à l'accès de tous les enfants à l'éducation. Convaincu que cet objectif nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs, il a créé le CDERE en 2009, réunissant les associations de défense des droits, les syndicats d'enseignants, les représentants de parents d'élèves, les acteurs de terrain.

Il nous a montré le chemin. A nous de le suivre et de prolonger son action.

Trois ans après la dernière journée nationale du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation, nous constatons que le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946¹ qui dispose que « la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture » n'est toujours pas respecté.

La situation des enfants vivant au sein de squats et de bidonvilles est toujours aussi alarmante. Les blocages en matière de droit à l'éducation et accès à la scolarisation sont encore nombreux et importants. De plus, la fin des mesures transitoires en décembre 2013, qui permet aujourd'hui aux jeunes roumains et bulgares d'accéder aux dispositifs d'insertion socio-professionnelle, n'a pas été anticipée par les institutions et cet accès se révèle ardu.

Sur ces sujets il est nécessaire qu'experts, professionnels et militants échangent afin de rendre compte des obstacles persistants qu'ils rencontrent et pour réfléchir ensemble aux actions à poursuivre. C'est dans cet esprit qu'a été organisée la journée nationale du CDERE du 21 juin 2014 sur les « parcours éducatifs des enfants et des jeunes vivant en habitat précaire : De l'école à l'accès au marché du travail ».

Au cours de cet événement, les participants, issus du monde associatif, des syndicats et des administrations de l'éducation nationale, ont échangé sur leurs expériences, les obstacles, les réussites et les pistes d'action possibles dans les domaines de l'accès à la scolarisation et à l'insertion socio-professionnelle des enfants et des jeunes allophones en habitat précaire.

Leur constat confirme que des entraves d'ordre administratif, des difficultés matérielles liées à leur vie en habitat précaire et aux évacuations répétées persistent et minent toute possibilité pour ces enfants et leurs familles d'accéder à un avenir meilleur grâce au levier de l'école. L'éducation ne joue pas son rôle de prévention et d'ascenseur social.

Les jeunes de 16 à 25 ans vivant en habitat précaire sont aujourd'hui dépourvus des connaissances et compétences pourtant indispensables à leur insertion dans le marché du travail. Ils restent particulièrement éloignés des dispositifs d'insertion socio-professionnelle existants.

Les obstacles au droit à l'éducation des enfants roms dans les pays de l'Europe de l'Est

Sandie Blanchet, Représentante d'UNICEF Roumanie

Lors de sa présentation vidéo, Madame Blanchet a exposé la situation concernant l'accès à l'éducation des enfants défavorisés en Roumanie en trois parties : la première consacrée aux données, la seconde à l'analyse des obstacles et aux défis et la dernière dédiée aux actions de plaidoyer menées par l'Unicef Roumanie et à ses recommandations. Tout au long de la présentation se sont déclinés trois niveaux : 1/ les défis dans le domaine de l'éducation en général ; 2/ les défis propres aux enfants défavorisés et 3/ les quelques spécificités des enfants issus des communautés roms.

L'accent a été mis sur le fait que la scolarisation des enfants roms parmi les enfants défavorisés, est influencée par de nombreux facteurs qui ne sont en rien liés à l'ethnicité.

Les données

La Roumanie compte 20 millions d'habitants et selon les données officielles qui sont basées sur l'auto-identification, 3,3% de la population serait constituée de roms. En réalité les associations l'estiment plutôt à hauteur du 10 % de la population nationale. En ce qui concerne la répartition par

¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Preambule-de-la-Constitution-du-27-octobre-1946>

âge, 37% de ceux et celles qui s'identifient comme Roms ont moins de 15 ans. Il s'agit donc d'une population jeune qui contraste avec la population roumaine plutôt vieillissante.

En ce qui concerne la question du décrochage scolaire, on estime que 300 000 à 400 000 enfants roumains ne vont pas à l'école. Le taux de décrochage scolaire est élevé en Roumanie puisqu'il se situe à 17,4% alors que ce taux est de 11,6% en France et que la moyenne européenne est de 12,8% (données Eurostat 2012)². Cependant, afin de s'aligner sur les objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'éducation qui vise à ramener le taux de décrochage scolaire à moins de 10%, la Roumanie s'est engagée à ce que d'ici 2020 ce taux retombe à 11%.

De plus, le taux d'alphabétisation reste relativement bas comme l'indiquent les derniers résultats du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA). Ceux-ci montrent en effet, que 40% des jeunes roumains âgés de 15 ans sont à peine alphabétisés.

Concernant le taux d'inscription à l'école et la poursuite des études, des difficultés persistent comme le démontre une étude comparative menée par les Nations Unies il y a quelques années. Celle-ci révèle que seulement 32 % des Roms sont inscrits à l'école maternelle contre 77 % des enfants du voisinage ayant les mêmes conditions de vie mais non identifiés comme roms. De plus, il s'avère qu'au sein de la population active âgée de 25 à 64 ans, 10% des Roms ont fini le lycée contre 58% chez les voisins non Roms.

Sur la question de la vulnérabilité de ces personnes, la Banque Mondiale a publié un rapport indiquant qu'être rom en Roumanie est un facteur déterminant en ce qui concerne l'accès à l'éducation mais également l'exclusion sociale et la pauvreté. En effet, 84 % des Roms sont à risque de pauvreté contre 31% chez les voisins non Roms.

La place de l'éducation joue un rôle prépondérant quant à l'avenir de ces enfants. C'est ce que révèle une étude³ réalisée en 2011 par l'UNICEF. Celle-ci souligne que le fait de permettre aux jeunes roumains de finir le lycée accroît leurs chances de sortir de la pauvreté de 17% ; ce taux atteint 20% pour les Roms. Ceci démontre à quel point l'éducation peut servir d'ascenseur social pour ces jeunes et qu'il est primordial de permettre aux enfants roms d'être scolarisés.

Il faut également mettre fin aux idées reçues qui circulent sur les Roms et leur rapport à l'éducation. L'expérience de l'Unicef dément une fois pour toutes ces préjugés et souligne que tous les parents roms souhaitent que leurs enfants soient scolarisés en primaire et en secondaire. Lorsque le décrochage intervient, cela concerne en général la fin des études secondaires et celui-ci est surtout dû aux limites que les familles se fixent en raison des fortes discriminations qu'elles subissent. Il s'agit, en effet, d'une forme d'intériorisation de la discrimination dont elles sont victimes.

Les défis

En Roumanie, le secteur de l'éducation bénéficie d'un investissement très bas puisqu'il s'agit du plus bas en Europe avec un budget de 3,2% du PNB. On constate donc un manque important de moyens et cela a un impact direct sur la qualité de l'enseignement : les professeurs sont peu qualifiés, mal formés aux nouvelles méthodes d'enseignement et peu motivés. Le programme est souvent surchargé et les enseignants ont généralement recours à l'apprentissage par cœur qui n'est pourtant plus préconisé. Il y a un réel manque d'investissement en ce qui concerne l'école maternelle qui se ressent davantage en milieu rural où les infrastructures sont vétustes et

² http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-324_fr.htm

³ UNICEF, Romani Criss, *Roma School Participation, Non Attendance and Discrimination in Romania*, Vanemonde, Bucarest, 2011. http://www.unicef.org/romania/Roma_school.pdf

nécessitent d'importantes rénovations. Cette situation est d'autant plus alarmante que l'on sait à quel point l'école maternelle occupe un rôle fondamental auprès des enfants défavorisés.

Les obstacles à la scolarité des enfants issus de familles défavorisées sont multiples: la malnutrition, la fragilisation de l'état de santé par les conditions de vie, les coûts liés à la scolarisation, l'éloignement géographique entre l'école et les lieux de vie (en particulier en zone rurale). Tous ces éléments affectent l'accès à l'éducation et les capacités d'apprentissage de ces enfants.

En plus de ces difficultés, et malgré les efforts réalisés par la Roumanie pour éliminer les pratiques discriminantes⁴, les enfants roms restent confrontés à un phénomène de discrimination verbale dans l'enceinte de l'école et parfois même à une ségrégation scolaire.

L'action de l'Unicef Roumanie

L'Unicef Roumanie concentre ces actions en vue de permettre une éducation inclusive et de meilleure qualité pour tous. Un accent particulier est mis sur la prévention.

Une campagne de sensibilisation sur ces sujets a été réalisée par l'Unicef Roumanie en partenariat avec l'association roumaine Agenția împreună, et diffusée en Roumanie par les ONG et le Ministère de l'éducation. Celle-ci est consultable sur le lien suivant : <http://www.unicef.ro/ce-facem/initiative/hai-la-scoala/activitati/ce-vrei-sa-te-faci-cand-vei-fi-mare-2/materiale-video/>

Le droit à l'éducation des enfants en habitant précaire en France

Elisabeth Gagneur, collectif C.L.A.S.S.E.S, Lyon

L'association qui intervient depuis 2006 dans le domaine de l'éducation est active sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, de manière à pouvoir assurer le suivi des familles, qui s'y déplacent régulièrement. La structure se compose de bénévoles et ne dispose pas de financement à l'heure actuelle.

Sur 300 enfants en contact avec C.L.A.S.S.E.S, 230 sont inscrits à l'école et 120 considérés comme étant assidus.

En ce qui concerne l'accès à l'école élémentaire, sur l'agglomération lyonnaise, on ne recense pas de refus de la part des mairies mais des retards persistent en raison d'un trop grand nombre d'enfants à scolariser sur un même secteur. Cependant, cette année, les collectivités ne freinent pas les démarches, il y a une volonté de coopération. La mise en place par la Mairie de Saint Fons d'une classe spéciale installée dans les locaux de l'hôtel de police pour accueillir les enfants dits « roms », qui a fait l'objet d'une importante médiatisation en 2013, reste fort heureusement du domaine de l'exception.

La situation est davantage complexe en ce qui concerne le collège, il n'y a pas d'interlocuteur à l'inspection académique pour les enfants NSA (Non Scolarisés Antérieurement). Cependant, les dispositifs UPE2A NSA (Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants) sont passés de 3 à 6. En conséquence, malgré une attente importante (un enfant a dû attendre 9 mois avant l'obtention d'une affectation), un plus grand nombre d'enfants va au collège.

Actuellement, il reste environ 70 enfants qui ne sont pas scolarisés pour des raisons diverses : terrains « difficiles », manque de référents bénévoles, manque de suivi institutionnel.

Lors du dernier rapport d'activité du Collectif, un constat plutôt négatif a été tiré après 8 années d'accompagnement : un grand nombre d'enfants ne savent pas lire aujourd'hui et parmi ceux scolarisés depuis 3 ans, certains ne peuvent pas intégrer la 6ème à la fin de l'école primaire car leur

⁴ Roma Education Fund country assessment Romania, September 2012, page 34, <http://romaeducationfund.ro/download/REF%20Romania%20Country%20Assessment.pdf>

niveau est trop faible. L'école leur a permis d'acquérir une certaine socialisation mais on assiste à une déscolarisation après le CM2. La situation des parents qui reste précaire même après 3 ans sur le territoire et qui est propice au découragement est un élément fondamental pour comprendre ces faibles résultats. En effet, l'expérience montre que les familles qui réussissent le mieux sont celles qui ont pu bénéficier d'un accompagnement privilégié sur le long terme.

Des enfants ne savent pas lire et dans ce cas un problème d'orientation se pose. A défaut de toute autre possibilité, certaines orientations ont été réalisées en Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté, et en Ulis : unités localisées pour l'inclusion scolaire. Cependant, cette situation, à défaut d'autres possibilités plus adaptées aux besoins de ces jeunes, est loin d'être idéale.

Dans l'ensemble, les enseignants font preuve de bienveillance à l'égard des enfants mais les équipes pédagogiques se heurtent à un manque de moyens et de personnel adapté.

C.L.A.S.S.E.S a élargi ses activités l'an dernier en organisant des ateliers de peinture, des lectures de contes qui accueillent aussi bien les enfants scolarisés que ceux qui ne le sont pas. Sont également organisées des visites en ville. Certaines de ces activités permettent un rapprochement avec les enseignants.

Pour la rentrée prochaine, C.L.A.S.S.E.S a été sollicité par la préfecture du Rhône par le biais du financement de la Dihal, afin de recruter un médiateur scolaire. Cette attention nouvelle portée par la préfecture aux questions de scolarisation s'explique en partie, d'après C.L.A.S.S.E.S, par la non-reconduction du dispositif Andatu⁵.

Jean-Baptiste Pascal D'Audaux, Aset 93⁶, Bobigny

L'ASET 93 (Aide à la Scolarisation de Enfants Tsiganes) intervient surtout sur la préparation des enfants à la scolarité à travers le camion-école et un poste de médiateur scolaire.

Dans le département, en raison des difficultés à obtenir des domiciliations par les CCAS, l'association fait face à de nombreux refus d'inscription à l'école par les mairies. Pour limiter ce type de situation, pourtant illégale⁷, l'association réalise des attestations sur l'honneur indiquant que les enfants à scolariser résident bien dans la commune. La structure constate d'importants problèmes de délai entre l'inscription et l'affectation dans une école (jusqu'à 3 mois d'attente). Un autre frein à l'éducation est l'absentéisme des enseignants, très marqué dans le département. L'an dernier, plus de postes étaient à pourvoir qu'il n'y avait de candidats sur l'académie.

L'association est confrontée à des réticences de la part de la municipalité de la Courneuve, suite à l'échec d'un projet d'ouverture de classe sur un terrain que l'ASET 93 avait engagé avec la mairie (la classe avait fermé par manque de fréquentation des élèves suite aux expulsions intervenues sur les bidonvilles autour). Depuis, l'équipe municipale se retranche derrière cet échec pour justifier l'existence d'une commission informelle qui détermine au cas par cas si les enfants « roms » peuvent être inscrits à l'école.

Suite à l'expérience d'accompagnement et face aux obstacles décrits ci-dessous, des évolutions de pratiques ont eu lieu au sein de l'ASET 93, désormais le travail est effectué au cas par cas. Ce changement est né du constat que l'inscription systématique n'était pas forcément la solution la plus adaptée et qu'elle pouvait avoir des effets pervers comme la démotivation des familles face à

⁵ Le projet Andatu a été mis en place par le préfet du Rhône en 2011. Il repose sur l'accompagnement vers l'emploi (avec délivrance d'une carte temporaire de séjour portant autorisation de travail avant la levée des mesures transitoires) et le logement des familles sélectionnées par la préfecture.

⁶ <http://www.aset93.fr/>

⁷ Une domiciliation administrative n'est pas requise par les textes parmi les documents obligatoires pour procéder à une inscription scolaire. <http://www.romeurope.org/spip.php?article1186>

toutes les difficultés à surmonter en parallèle. Il est préférable de permettre un accompagnement sur le long terme qui sera davantage porteur et bénéfique. En ce qui concerne la non-scolarisation, celle-ci est souvent due aux coûts liés à une scolarisation effective (achat de fournitures, vêtements, cantine, transport etc...). De plus, certains préjugés persistent chez ces familles concernant d'autres populations et se traduit par la « peur » des autres enfants d'origines diverses. Selon l'expérience de l'ASET, la première journée est déterminante pour la suite et il faut impérativement qu'elle se déroule bien afin que les enfants aient envie de retrouver l'école les jours qui suivent.

L'association travaille avec des médiateurs en service civique, qui proposent des sorties culturelles adaptées au niveau des élèves et tentent de leur montrer l'intérêt de la maîtrise du français en dehors du cadre scolaire. Les enfants sont également inscrits au centre de loisirs.

L'ASET 93 travaille également avec le Secours Catholique, la paroisse de Bobigny ainsi qu'une association musulmane sur des actions de soutien scolaire. Le travail se fait en lien avec les enseignants afin de savoir comment orienter l'action menée.

L'ensemble de ces partenariats et le travail mené par les différents acteurs permet de dépasser les oppositions roms-riverains et d'inclure les jeunes dans la vie sociale et citoyenne.

L'insertion des jeunes de 16 à 25 ans

Lucie Fabrizio, formatrice en Greta à Lyon et syndicaliste, membre de la FERC-CGT (Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture)

Le collège est une période clef dans les parcours de scolarisation des jeunes et le décrochage des jeunes en habitat précaire est important du fait des contraintes imposées par les établissements (nombre limité d'absences par exemple) qui ne sont souvent pas compatibles avec la vie de ces familles en bidonville et les évacuations à répétition qu'elles subissent.

La mission de lutte contre le décrochage scolaire prévoit la prise en charge des jeunes de 16 à 18 ans, sur la base de l'article L. 318-8 du Code de l'éducation, qui dispose que « **le service public de l'orientation tout au long de la vie et tous les organismes qui y participent s'organisent au plan régional et local pour permettre à tout jeune âgé de seize à dix-huit ans sorti sans diplôme du système de formation initiale et sans emploi de se réinscrire dans un parcours de formation, d'accompagnement ou d'exercer une activité d'intérêt général lui permettant de préparer son entrée dans la vie active** ».

Plusieurs organismes sont porteurs de formation à destination des jeunes : les missions locales et Pôle emploi, les CIO (Centres d'Information et d'Orientation) et les régions.

Les missions locales manquent à la fois de moyens et de connaissance du public, qui fait face à des problématiques différentes des autres jeunes suivis. L'inscription des jeunes en mission locale est nécessaire mais non suffisante et **chaque jeune doit également être inscrit à Pôle emploi**, afin de bénéficier du statut de demandeur d'emploi. Cela facilite l'entrée dans des formations rémunérées et gérées par les régions (notamment après 18 mois d'inactivité). Il ne faut pas hésiter à accompagner ces jeunes auprès des missions locales et de Pôle emploi. Il faut également sensibiliser les familles aux possibilités de formations et leur expliquer qu'elles permettent d'accéder plus facilement à un emploi par la suite. Enfin, il faut signaler les jeunes décrocheurs âgés de plus de 16 ans auprès des **plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs**⁸.

Concernant le cas spécifique de jeunes délinquants soumis à des mesures relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le juge peut prononcer une mesure éducative appelée « activité de jour » et qui « consiste dans la participation du mineur à des activités d'insertion professionnelle ou scolaire soit auprès d'une personne morale de droit public, soit auprès d'une personne morale de

⁸ <http://eduscol.education.fr/pid23269-cid55057/plates-formes-de-suivi-et-d-appui-aux-decrocheurs.html>

droit privé exerçant une mission de service public ou d'une association habilitée à organiser de telles activités, soit au sein du service de la protection judiciaire de la jeunesse auquel il est confié»⁹.

Manuel Nunez – Projet Romcivic, Les enfants du canal, Ile de France

L'association travaille depuis 3 ans avec des jeunes français en service civique. En 2013, constatant que les mesures transitoires qui restreignaient l'accès au marché du travail des roumains et des bulgares n'étaient pas applicables au service civique, l'association décide d'intégrer des jeunes vivant en bidonville dans ce dispositif. Pour mettre en place ce projet, l'association sollicite des financements de la part de l'Etat, de la ville de Paris, de la Fondation de France, ainsi que d'autres fondations.

Les critères de sélection des jeunes : au départ, les critères de sélection des jeunes étaient très stricts : maîtrise du français, lecture/écriture, domiciliation, couverture maladie. Ces critères ont par la suite été assouplis face à la prise de conscience des difficultés extérieures opposées à ces jeunes (refus de domiciliation, procédures lourdes pour obtenir une couverture maladie, impossibilité d'acquérir la maîtrise de la langue par l'école ou d'autres parcours communs). La sélection se fait aujourd'hui uniquement sur un niveau de connaissance du français plus basique et la motivation.

Les profils des jeunes : moyenne d'âge de 21 ans, 3 jeunes sont en situation d'illettrisme, plusieurs n'ont pas ou peu été scolarisés, plusieurs ont des enfants à charge.

La formation des jeunes : en plus de la formation de base imposée dans le cadre du service civique, les jeunes reçoivent une formation centrée sur leurs futures missions. Les jeunes français reçoivent également une formation dédiée à la connaissance du public et des problématiques liées à l'habitat en bidonville, ainsi qu'une initiation au roumain.

Les terrains d'intervention des jeunes : actuellement, les jeunes sont actifs dans plusieurs bidonvilles dans les départements de la Seine Saint Denis, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Les missions des jeunes : Les jeunes interviennent en soutien aux actions menées par les bénévoles des collectifs locaux actifs sur les terrains. Leurs missions relèvent de 3 champs d'action : l'aide aux démarches et à l'accès aux soins, l'animation avec les enfants, l'amélioration des conditions de vie.

L'encadrement des jeunes par l'équipe associative et l'accompagnement vers l'emploi : un animateur à plein temps, deux travailleurs sociaux roumanophones et un chef de projet sont missionnés par l'association sur le projet Romcivic. Cette équipe est chargée d'assurer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes en service civique. De plus, une bénévole intervient chaque semaine afin de travailler sur des fiches métiers accessibles à ces jeunes et de préparer aux candidatures (entrées en formation et emploi).

Actuellement, seuls 4 jeunes ont été assez assidus et pourraient envisager un emploi de droit commun. Les secteurs professionnels ciblés par les jeunes sont principalement : animation, BTP, médiation, espaces verts.

L'association constate des difficultés spécifiques concernant l'insertion professionnelle des jeunes femmes : défaut de maîtrise de la langue française, problèmes liés à la parentalité. Travailler davantage avec des jeunes femmes reste un objectif de l'association. Par contre, aussi par le prisme de ce projet l'on peut constater qu'il n'y a pas de difficultés spécifiques du public « rom » par rapport à d'autres jeunes migrants en habitat précaire.

⁹ Article 16 ter ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquance.

Eva Tocker, association Lupovino, Strasbourg

La municipalité de Strasbourg s'engage sur la question de la résorption de bidonville et l'accompagnement de leurs habitants depuis quelques années. Ce positionnement l'a amené à créer en son sein une « mission roms » et en même temps elle s'est engagée à ne pas procéder à l'évacuation des terrains qui lui appartiennent. Les propriétaires des autres terrains tolèrent pour le moment l'occupation et n'ont pas demandé d'évacuation. Les terrains de la ville sont donc tous plus au moins stables, y compris ceux qui ne sont pas conventionnés par la ville. Avant la fin de la période transitoire, la préfecture et la Direccte avaient mis en place un partenariat pour permettre la délivrance facilitée d'autorisations de travail.

Dans ce contexte, l'association Lupovino mène un projet d'insertion professionnelle des roumains, bulgares et hongrois de culture rom, en partenariat avec la Mission Roms de la ville de Strasbourg.

L'objectif et le fonctionnement du projet : le projet vise à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation qualifiante pour les participants. 4 sessions de formations de 12 semaines ont été organisées jusqu'à maintenant, partagées en 10 semaines de cours de français à visée professionnelle, d'accompagnement à la recherche d'emploi et de formation et 2 semaines d'immersion en SIAE¹⁰. L'association mène actuellement sa 4^{ème} session. Chaque session peut accueillir une dizaine de participants. La formation n'est pas rémunérée mais un système de distribution de tickets service de 7 euros par jour de formation a été mis en place face aux besoins de base de ces familles (se nourrir, s'habiller..). A travers la Mission Roms, la ville mène également une action en faveur de la scolarisation des enfants (partenariat avec le rectorat et le CASNAV¹¹ : rencontres avec les parents, mise en place d'une navette avec une accompagnatrice pour faciliter le transport scolaire). Ce travail sur la scolarisation mis en parallèle avec la formation offerte par l'association aux parents a pour effet de créer une dynamique familiale positive.

L'association travaille également en partenariat avec les SIAE pour faciliter les périodes d'immersion, ainsi qu'avec les équipes de travailleurs sociaux et médicaux de la ville.

Les partenariats : le projet est financé par la ville de Strasbourg à hauteur de 18 %. L'Etat participe à hauteur de 12%, le Fonds Social Européen à hauteur de 46 % et le reste des financements provient de dons et d'aides en nature.

Les critères de sélection des personnes : fixés par les bailleurs de fonds, ils portent sur la durée de présence sur la ville (1 an minimum), la motivation, le respect de la parité homme /femme, l'âge (les participants ont normalement plus de 25 ans). A noter que les participants ont été sélectionnés parmi les habitants de terrains aménagés par la Ville et donc suivis et accompagnés par des opérateurs mais aussi parmi ceux qui habitent encore sur des terrains qui ne sont pas conventionnés.

Le profil des participants : les jeunes de moins de 26 ans qui se sont inscrits sont moins motivés que les personnes plus âgées, peut être en raison des opportunités de travail au noir (notamment dans le ferrailage) qui leur paraissent plus intéressantes. Les personnes moins jeunes dont l'état de santé est nécessairement marqué par leurs conditions de vie, sont souvent plus impliquées dans le projet de formation proposé par l'association, qui leur permet d'espérer obtenir un emploi plus adapté à leur situation. Les jeunes sont cependant plus aptes à comprendre les contraintes du marché de l'emploi en France (besoin de qualification, de maîtriser le français...), alors que les personnes plus âgées ont plus de mal à s'adapter et à accepter ces contraintes.

¹⁰ Structures de l'Insertion par l'Activité Economique.

¹¹ Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage

Les résultats obtenus après 3 sessions : 35 personnes ont participé au projet. A l'issue de cette formation 18 ont trouvé un emploi, 1 est entrée en formation AFPA¹², 12 ont été dirigées vers des partenaires de l'insertion professionnelle et/ou Pôle Emploi, 4 ont abandonné.

Les risques d'activités dangereuses en raison de la déscolarisation

Olivier Peyroux, sociologue

Le contexte : il existe peu d'études sur cette question et de manière générale, en France, il y a peu de données sur les personnes qui vivent en bidonville. L'évaluation des risques concernant les activités dangereuses liées à la déscolarisation porte essentiellement sur des données empiriques basées sur la réalisation d'une dizaine de diagnostics sociaux approfondis.

En Roumanie, il faut rappeler que la plupart des familles présentes dans les bidonvilles ont scolarisé leurs enfants à l'école primaire. Pour la plupart d'entre elles l'importance de la scolarisation n'est pas à démontrer. Les parents ont d'ailleurs connu l'école sous Ceausescu, car celle-ci était obligatoire. Au niveau primaire, il n'existe pas d'obstacles de type communautaire à la scolarisation des enfants. Majoritairement on retrouve dans les causes de non-scolarisation : la précarité, les évacuations répétées des terrains et les refus de scolarisation de la part des mairies. Concernant le collège et le lycée, des réticences existent (notamment pour les filles) mais elles ne sont pas systématiques et ne sont pas forcément liées à des considérations d'ordre culturel, les facteurs économiques sont à prendre en compte.

L'absence de scolarisation expose les mineurs à un certain nombre d'activités dangereuses :

- **Les mineurs se tournent vers des activités dites de « débrouille économique »**. Le manque d'opportunité professionnelle accessible à ces jeunes peut faciliter leur orientation vers les activités rémunératrices suivantes : la ferraille, les marchés, les chantiers, les travaux agricoles, la mendicité, la prostitution masculine, les petits vols ou de la revente de drogue (plus rare). Des combinaisons entre ces activités peuvent avoir lieu.
- **Structuration des bidonvilles et multiplication des risques** : Dans les bidonvilles, les habitants sont de plus en plus originaires de zones géographiques diverses. Cette promiscuité peut entraîner des rapports de domination et parfois d'exploitation entre des personnes très précarisées ou des nouveaux arrivants et des migrants mieux installés cherchant à tirer profit de ces situations. Les habitants peuvent être soumis à des taxes d'entrées, ou des « loyers » pour avoir le droit de construire une cabane. Les bidonvilles sont aussi parfois utilisés par certains individus (souvent extérieurs au bidonville) pour masquer des petits trafics (voiture, prostitution, etc.). Les mineurs non scolarisés sont alors davantage exposés à des pressions et des dangers importants. Ils présentent davantage de risque d'être recrutés pour diverses activités illicites.
- **Les risques de repli identitaire liés à la situation de bidonville** : De manière générale, l'absence d'insertion dans la société favorise le poids des règles communautaires dont l'importance était moindre dans le pays d'origine. Le défaut d'insertion entraîne un phénomène de repli identitaire dont les effets semblent contradictoires. La pression familiale et l'absence d'autre cercle de sociabilité (notamment via l'école) peut amener à un processus dit « d'enfants des rues » qui implique que les jeunes se constituent un nouveau

¹² Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

cercle de sociabilité à travers des activités de rue et d'errance. A l'opposé, l'utilisation du mariage endogame comme moyen de (ré)intégration à la communauté renforce les risques d'exploitation domestique chez les jeunes filles et/ou d'activité dangereuse chez les garçons car contraints d'accumuler des sommes importantes d'argent pour payer les frais du mariage et la dot. Par ailleurs, l'installation des familles dans des activités économiques peu rémunératrices nécessite l'implication plus fréquente des enfants dans les activités économiques dites de débrouille et/ou l'accomplissement des tâches domestiques (ménage, garde des frères et sœurs).

- **Risques externes :** Il existe aussi des risques externes aux bidonvilles, à l'exemple de Bordeaux où des mineurs bulgares ont été victimes de pédophiles français qui, pour approcher les enfants offraient des « cadeaux » difficile à refuser pour ces familles dans le besoin. Petit à petit les enfants se voyaient invités en week-end chez les pédophiles. Etant donné l'absence de suivi social, ces situations sont rarement décelées par l'aide sociale à l'enfance.

Atelier 1 : Les obstacles à la scolarisation des enfants en habitat précaire

Animation par Véronique Decker, directrice d'école et Brigitte Cerf, SNUipp-FSU (Syndicat National des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc)

Présentation de Paul Devin, secrétaire général adjoint du SNPI-FSU (Syndicat national des personnels d'inspection).

Paul Devin a rappelé les obligations et le droit concernant la scolarisation des enfants. Aucun obstacle administratif ne peut entraver le droit absolu d'un enfant à être scolarisé.

Les constats :

Les obstacles administratifs qui persistent concernant la scolarisation

Les expériences locales révèlent qu'il existe toujours des obstacles d'ordre administratif concernant la scolarisation des enfants vivant en bidonvilles. La question de la domiciliation est prégnante : les collectifs et associations recensent de nombreuses situations où il est demandé aux familles une domiciliation, ce qui est contraire à la législation.

La vie en habitat précaire

En raison de leurs conditions de vie difficiles, les enfants vivant en bidonvilles manquent de sommeil et souffrent de carences alimentaires ce qui a des répercussions sur leur fréquentation et leur concentration en classe. La difficulté d'accéder à l'école à cause de l'absence de transport scolaire a des conséquences directes sur l'absentéisme de certains enfants.

Les pistes d'action issues de l'atelier n°1 :

Les sollicitations possibles auprès de l'Education nationale

-Les inspections académiques doivent être sollicitées lorsque les associations et collectifs sont confrontés à des difficultés, que ce soit au moment de l'inscription ou tout au long de la scolarisation des enfants.

- Les CASNAV¹³ sont également des interlocuteurs qu'il est nécessaire d'interpeller car ils peuvent faire le lien entre les institutions. On constate dans certains cas un problème de visibilité des CASNAV dans l'environnement local.

-Des projets peuvent être montés et des financements peuvent être sollicités afin d'ouvrir l'école aux parents. Par exemple le dispositif « ouvrir l'école aux parents » prévoit qu'un formateur accueille les parents qui ont leurs enfants scolarisés en primaire ou collège afin qu'ils suivent des cours de français au sein de l'école. Cela permet aux parents de créer une relation privilégiée avec l'école et de comprendre son fonctionnement. Sur le modèle de ce dispositif qui n'est pas ouvert aux ressortissants européens, l'Académie de Créteil a monté un projet européen pour pouvoir offrir ces mêmes possibilités à ces dernier-es notamment aux familles bulgares et roumaines de Bobigny et d'autres communes du département de la Seine- Saint- Denis comme Drancy et St Denis.

Concernant les enseignants :

Un travail de sensibilisation auprès des personnels de l'éducation et plus généralement auprès des institutions est essentiel pour créer des liens et déconstruire les idées reçues sur ces enfants et leurs familles. Les syndicats d'enseignants peuvent être une porte d'entrée pour cette sensibilisation. Ainsi, l'idée d'associer les enseignants lors des événements organisés par les associations et les collectifs est un moyen de renforcer les liens.

Le CDERE a réalisé des fiches pratiques à l'usage des enseignants qui sont disponibles en ligne et qui répondent aux besoins à la fois des associations et collectifs qui accompagnent les familles mais aussi des enseignants qui souhaitent mieux comprendre le parcours et la situation de ces enfants.

http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiches_d_information_a_l_usage_des_enseignants-2.pdf

Créer des partenariats :

Pour mener des actions d'accompagnement, des liens peuvent être créés avec des partenaires extérieurs.

- Il peut être utile de disposer d'un appui contre l'analphabétisme au bénéfice des parents au sein même de l'école. Par exemple, à Ivry, une association d'alphabétisation met en place ces actions dans une école.

- Pour des associations habilitées, le recours à des jeunes en service civique au sein d'associations peut être un atout supplémentaire afin de permettre un accompagnement des familles. A Nantes, deux personnes en service civique mènent un travail d'aide aux devoirs avec les enfants.

Certaines collectivités disposent de financements pour les activités extra-scolaires (transports scolaires, cantine...). A Marseille, le Conseil général finance des abonnements scolaires. La Ville de Lyon met en place une Aide intégration scolaire¹⁴.

L'importance de la médiation :

Plusieurs structures mènent un travail de médiation scolaire qui prend des formes diverses (écoute, accompagnement, dialogue). Ainsi, des associations font le lien entre les équipes éducatives des écoles et les familles en jouant un rôle de facilitateur/passarelle. D'autres ont mis en place le recrutement de médiateurs spécifiques sur la scolarisation. La médiation est un outil dont le but n'est pas de se substituer aux manquements de l'Etat mais de créer des liens entre les différents acteurs et les familles.

¹³ https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/piapp1_64061/eleves-arrivant-de-l-etranger-et-enfants-du-voyage-casnav

¹⁴ Voir guide des actions sociales de Lyon, pages 10 à 11,

<http://www.lyon.fr/cs/Satellite?blobcol=urldata&blobheadname1=Content-Disposition&blobheadname2=MDT-Type&blobheadname3=Content-Type&blobheadvalue1=inline%3B+filename%3D409%2F455%2FLyon-esprit-solidaire.pdf&blobheadvalue2=abinary%3B+charset%3DUTF-8&blobheadvalue3=application%2Fpdf&blobkey=id&blobtable=MungoBlobs&blobwhere=5000004306725&ssbinary=true>

Atelier 2 : l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans

Animation par Mathilde Archambault, responsable éducative association Hors la rue et Lucie Fabrizio, formatrice au Greta et membre de la FERC-CGT (Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture)

Les constats :

La levée des mesures transitoires au 1^{er} janvier 2014 a ouvert l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi pour les roumains et les bulgares en France.

Les associations qui accompagnent ces publics depuis plusieurs années présentent d'importantes lacunes sur les dispositifs d'insertion socio-professionnelle existants. En fait aucune expertise n'a pu être développée dans les limites imposées par l'existence des mesures transitoires.

D'année en année, l'association Hors la rue constate que les jeunes qu'elle accompagne sont de moins en moins qualifiés et rencontre des difficultés à identifier leurs compétences.

Les principaux obstacles à l'insertion professionnelle de ces jeunes constatés par les membres du Collectif sont les suivants :

- Obstacles administratifs :
 - Insuffisance des cours de FLE (Français Langue Etrangère) et d'alphabétisation.
 - Méconnaissance de la loi et des dispositifs par les agents de Pôle Emploi et des missions locales.
 - Exigence abusive de domiciliation administrative ou d'autres documents.
 - Orientation non adaptée aux besoins et au projet des jeunes.
 -
- Obstacles liés au profil des jeunes et aux conditions de vie :
 - Méconnaissance du système administratif français et de ses acteurs.
 - Découragement lié à l'accumulation des obstacles et des démarches à effectuer et les échecs subis.
 - Difficultés à assumer les contraintes (horaires, exigences administratives, etc).
 - L'absence de revenus qui rend très difficile la participation pérenne à une formation longue, notamment pour les jeunes qui ont déjà une famille à charge. Cet obstacle est d'autant plus important que même concernant les formations indemnisées, les jeunes sont parfois empêchés de percevoir leur rémunération tant qu'ils n'ont pas de numéro définitif de sécurité sociale. La rémunération représente un élément indispensable pour mobiliser les personnes et les valoriser.
 - La survenance fréquente d'accidents de vie (expulsions du lieu de vie, retour dans le pays d'origine, grossesse, maladie...).

Les outils et dispositifs mobilisables :

Pour un parcours d'insertion réussi, le cas échéant après une ou plusieurs étapes préalables, le tableau sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes¹⁵ réalisé par le CNDH Romeurope et Hors la rue est un outil aisément mobilisable. A toutes les étapes de la démarche d'insertion, un accompagnement est nécessaire pour éviter de placer les jeunes dans des situations d'échec, ce qui est particulièrement dévalorisant et démotivant.

Différents leviers peuvent être utilisés afin de faire entrer les jeunes dans un processus d'insertion socio-professionnelle :

¹⁵ En attente du lien vers le doc sur le site.

- **La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)**, qui concerne les jeunes de 16 à 18 ans qui sont sortis du système scolaire sans diplôme et n'ont pas d'emploi. Les jeunes décrocheurs de moins de 16 ans ne relèvent pas de la MLDS mais de l'éducation nationale puisqu'ils sont encore sous le coup de l'obligation scolaire. Les dispositifs mis en place par la MLDS sont différents selon les régions. Ils permettent de réaliser des stages de pré-qualification. Pour être pris en charge au titre de la MLDS, les jeunes doivent être inscrits auprès d'un CIO (Centre d'Information et d'Orientation). Une fois inscrits, ils sont prioritaires pour bénéficier d'un rendez-vous en mission locale. Lorsque les jeunes répondent aux critères, tout refus d'inscription est abusif et peut être contesté.
- **Les formations pré-qualifiantes** : ciblées sur un métier (souvent parmi les métiers en tension qui connaissent des difficultés de recrutement), elles sont intéressantes (possibilité de réaliser un stage, de construire son projet professionnel, cours de FLE, etc.) et souvent peu demandées. Attention, elles ont parfois des intitulés compliqués mais il ne faut pas s'arrêter à cela. Une recherche sur internet permet de recenser ces formations (qui ne sont pas dispensées uniquement par l'AFPA et le GRETA¹⁶). Il existe de très nombreuses formations pré-qualifiantes et il peut être utile qu'un accompagnant effectue un premier tri et ait un premier contact avec la structure avant de soumettre des choix de formation à un jeune.
- **Les formations conventionnées par Pôle Emploi et par les régions**, qui sont accessibles via les missions locales et Pôle Emploi (d'où l'intérêt d'y inscrire les jeunes même si ils sont suivis par une mission locale), sont intéressantes car elles donnent le statut de stagiaire de la formation professionnelle et ouvrent des droits à la sécurité sociale, ainsi qu'à des réductions tarifaires sur les transports etc. Attention un RIB est nécessaire ainsi qu'un compte en banque¹⁷ pour y recevoir l'indemnisation prévue dans le cadre de ce statut.
- **Les titres professionnels** sont des certifications professionnelles pour lesquelles le bac n'est pas nécessaire. Ces titres sont intéressants car ciblés sur un emploi. Ils reposent sur la participation à plusieurs modules qui peuvent être morcelés dans le temps. Attention l'obtention du titre est conditionnée au passage d'un entretien oral et à la présentation d'un livret écrit (qui peut faire juste deux pages).
- **Les journées (ou demi-journées) d'immersion** dans des entreprises ou des organismes de formation peuvent permettre de motiver les jeunes. Ces immersions peuvent également être réalisées via les EMT (Evaluation en Milieu de Travail) prescrites par Pôle Emploi et les missions locales. Ces périodes pendant lesquelles les jeunes sont placés en situation de travail permettent à un potentiel employeur d'évaluer leurs capacités à occuper le poste envisagé. Les jeunes ne sont pas payés pendant ces immersions professionnelles mais peuvent en tirer d'autres avantages.

Les pistes d'actions issues de l'atelier n°2 :

Différentes pistes d'action prioritaires peuvent être dégagées pour le CDERE.

Il s'agit d'une part de développer des outils pratiques et de les diffuser auprès de ses membres afin de permettre une meilleure connaissance des dispositifs existants et donc un accompagnement plus efficace des jeunes 16-25 ans. D'autre part, un travail de sensibilisation en direction des jeunes

¹⁶ L'AFPA (association nationale pour la formation professionnelle des adultes) et les GRETA (groupements d'établissements) sont les principaux organismes de formation professionnelle pour adultes en France.

¹⁷ Pour plus d'informations sur le droit au compte : <http://www.romeurope.org/spip.php?rubrique211>

semble indispensable pour dépasser la contradiction de départ entre l'implication sur le long terme nécessaire à la réussite d'un parcours d'insertion et la logique d'immédiateté dans laquelle se placent ces jeunes, pour qui se projeter dans le futur est particulièrement difficile.

Enfin, une action pédagogique en direction des acteurs institutionnels de l'éducation et de la formation est envisagée.

Ces démarches complémentaires permettraient d'assurer entre tous les acteurs concernés une meilleure compréhension mutuelle des problématiques et enjeux, ainsi que des moyens mobilisables.

Constats et préconisations générales :

Concernant la scolarisation des enfants allophones en habitat précaire en France les choses avancent trop lentement. La plupart du temps cela est possible grâce aux efforts des bénévoles et associatifs qui se substituent aux institutions compétentes. On observe une vraie délégation de responsabilité et d'action de la part de ces institutions en faveur de bénévoles et associatifs qui s'épuisent en assumant des tâches qui ne devraient pas être les leur.

Les expulsions restent la principale cause de non scolarisation des enfants et de décrochage ainsi que les coûts liés à une scolarisation effective pour des familles dans le dénuement (habillement, transports, cantine, matériaux scolaires...). Les membres du CDERE constatent les limites de l'action militante et le besoin d'un accompagnement de longue haleine de ces familles dans le cadre des dispositifs de droit commun.

Si des refus discriminatoires des maires de scolariser ces enfants peuvent peut-être être dépassés plus facilement¹⁸ grâce à l'action des soutiens, les pratiques illégales des administrations persistent (demandes abusives de documentation, en particulier des demandes de domiciliations administrative, lenteur dans le traitement des dossiers, délais extrêmement longs d'affectation...). On constate aussi que les moyens déployés par l'éducation nationale dans le cadre des dispositifs existants (par ex : CASNAV) sont encore largement insuffisants. De plus, la baisse de moyens sur certains dispositifs, tels que les classes UPE2A, est inquiétante. Par ailleurs la rigidité de certains dispositifs les rend inadaptés à répondre aux réels besoins de leur propre public. La manque de moyens et de personnel adapté, ainsi que de formation est constaté avec amertume par les équipes pédagogiques des établissements qui accueillent et accompagnent ces enfants et leur familles et qui subissent de plein fouet ce manque.

Si des innovations sont annoncées, comme l'expérimentation à plus grande échelle des « médiateurs » ou « accompagnateurs scolaires », les membres du CDERE regrettent de ne pas avoir été associés à ces réflexions par les acteurs institutionnels qui en sont porteurs.

Enfin, aucune réelle comptabilisation des enfants vivant en bidonville n'est possible à l'heure actuelle, la situation étant extrêmement mouvante à cause des expulsions. Afin de pouvoir construire une action efficace de prise en charge de ces enfants dans le respect de leur droit à l'éducation, une stabilisation d'abord et un recensement par la suite par les services de l'Education Nationale et des collectivités locales doivent être mis en place. Ceci permettrait d'élaborer un vrai plan d'action et évaluer les moyens nécessaires pour les mettre en place.

Concernant les jeunes des 16 à 25 ans il est clair que la non anticipation par les institutions compétentes de la fin des mesures transitoires à un impact fort sur leur réelles possibilités d'intégrer les dispositifs d'insertion socio-professionnelle.

D'une part, ils sont inconnus de la plupart des associations et accompagnants, d'autre part les acteurs et prescripteurs semblent ignorer leur existence.

Un grand effort est à envisager pour rapprocher ces jeunes de dispositifs d'insertion socio-professionnelle et pour pouvoir leur ouvrir les dispositifs afin qu'ils soient connus et reconnus par

les administrations et les organismes concernés. Dans ce cadre une action de plaidoyer vers les régions et les départements à mobiliser leurs compétences obligatoires en la matière semble être indispensable.

Plusieurs pistes de travail pour l'accompagnement de ce public sont à creuser et des expérimentations à réaliser (service civique, Civis, dispositif de lutte contre le décrochage scolaire, pre-qualification...).

Le constat est partagé : dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle de ces jeunes, un accompagnement renforcé est nécessaire et fondamental. Leurs conditions de vie et leurs besoins quotidiens (survie dans un habitat précaire, besoin d'activer des stratégies économiques informelles...) sont tels que rien ne semble possible à ce stade sans un accompagnement qui puisse mobiliser plusieurs dispositifs à la fois afin de créer un cadre dans lequel ces jeunes pourront évoluer.

Enfin, le CDERE souhaite attirer l'attention des institutions compétentes sur le fait qu'il existe une forte corrélation entre la vie en habitat précaire et l'absence d'insertion dans la société, que ce soit par l'école, la formation ou le travail et l'exposition accrue de ces mineurs à des risques importants. Il rappelle à ces institutions l'obligation de protection de ce public particulièrement vulnérable qui leur est imposée par le droit national et international.

Conclusions de la journée par Pablo Krasnopolsky, FERC-CGT et membre du Comité de pilotage du CDERE

Cette journée est un bel hommage rendu à Michel Fèvre, dont l'objectif était de créer une synergie en faveur de la défense des droits des enfants « roms » entre les collectifs, les associations et les syndicats.

La scolarisation des enfants et la formation des parents sont des démarches qui se nourrissent et se complètent mutuellement, ce qui justifie les choix fait par le CDERE d'aborder ces deux problématiques à l'occasion d'une même journée.